

La E-administration un levier indispensable pour la modernisation de l'administration publique en Algérie

FORTAS Fatiha* -Maitre de conférences B

Résumé : Pour simplifier la réussite de projet de transformation l'administration par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire émerger une administration électronique. C'est ce pourquoi le gouvernement algérien, a mis en place un plan multisectoriel appelé «Stratégie e-Algérie 2013», qui comporte une série de mesures visant à renforcer les performances de l'économie nationale, par l'allègement des procédures administratives, la décentralisation de l'établissement des documents et l'accélération de l'usage des TIC dans les administrations. Ces mesures visent à améliorer la performance des services publics.

Mots clés: La E-administration, la modernisation, l'administration publique.

Abstract: The Administration is called to adapt and streamline its processes for successful transformation project by The information and communications technology (ICT) and e-government to emerge. That is what the Algerian government has set up a multi-sectoral plan called "Strategy e-Algeria, 2013" which includes a series of measures aimed at strengthening the performance of the national economy, businesses and improving public service by reducing administrative procedures, decentralization of the preparation of documents and accelerate the use of (ICT) in the administrations. These measures aim to improve the performance of public services.

Keywords :The e-government, modernization, public administration.

ملخص: من أجل تسهيل عملية التحول نحو الإدارة الإلكترونية، ووعيا بهذه القضايا والتطورات قامت الحكومة الجزائرية بإعداد برنامج متعدد المحاور سمي "بمشروع الجزائر الإلكترونية 2013"، والذي يتضمن سلسلة من التدابير الرامية إلى تعزيز أداء الاقتصاد الوطني والشركات وحسين الخدمة العامة من خلال تبسيط الإجراءات الإدارية واللامركزية في إعداد وثائق وتسريع استخدام تكنولوجيا المعلومات والاتصالات في المؤسسات والإدارات العمومية.
الكلمات المفتاحية: الإدارة الإلكترونية، العصرية، الإدارة العمومية.

* Maitre de conférences B Centre universitaire morsli abdellah de tipaza

L'introduction

Avec le nouveau millénaire, nous entrons dans une ère nouvelle de l'information, de la connaissance et du savoir. Les technologies de l'information et de la communication induisent des changements profonds sur les organisations privées et publiques et sur la société en général. Elles sont devenues un puissant levier de développement économique et social, en ce sens qu'elles permettent l'innovation continue et créent de nouvelles opportunités de développement, notamment dans un contexte de mondialisation.

Il est de plus en plus reconnu dans le monde entier qu'une gouvernance efficace du secteur public requiert l'utilisation de TIC pour gagner en efficacité et améliorer la fourniture de services publics aux organisations et aux particuliers. Par ailleurs, la globalisation, la diffusion de la technologie, l'essor d'Internet et le flux massif d'informations créent un nouvel environnement aussi bien pour les administrations que pour les entreprises qui les oblige à se tourner vers leurs clients et à s'adapter continuellement à un environnement changeant. Les organisations doivent ainsi devenir plus efficaces.

Face à cette révolution importante au niveau informationnel qui coïncide avec une évolution sociologique, économique, technologique, engendrées par les nouvelles tendances, la modernisation de style de vie et la mutation vers une Société fondée sur le Savoir et la Connaissance est en fait un enjeu vital. C'est dans cette perspective qu'un plan multisectoriel appelé «e-Algérie», a été développé afin de conduire l'Algérie vers la société de l'information et l'économie numérique. Malgré les investissements effectués au cours des dernières années, les actions de modernisation de l'administration par les TIC et de mise en ligne des services sont disjointes et non valorisées. De ce fait il est très important et urgent qu'une vision prospective et qu'une approche concrète soient définies et mises en œuvre pour que la société de l'information et l'économie numérique, aient un impact sur la croissance et puissent contribuer à l'amélioration de la vie des citoyens.

Dans ce cadre l'objectif principal de cette étude est de déterminer l'état d'avancement de l'Algérie dans le cadre du programme de

réforme et de modernisation de l'administration et du service public. Ainsi de comprendre les contraintes et défis auxquels est confrontée la modernisation de l'administration algérienne. Pour atteindre cet objectif nous avons opté pour une approche théorique, à travers la présentation de la démarche mise en place par les autorités dans le domaine de la modernisation de l'administration publique, ainsi les raisons du retard qu'enregistre le pays dans le domaine des TIC et d'économie numérique.

1) Nature et définition des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont, en peu de temps, devenues l'un des piliers de la société moderne. Aujourd'hui, la compréhension de ces technologies et la maîtrise de leurs principaux concepts et savoir-faire, demeure une nécessité pour la transition vers la société de l'information. L'expression des (TIC) fait l'objet de différentes définitions selon le point de vue de la source utilisée ou selon l'époque de la définition en raison du brouillage progressif des frontières des domaines concernés et de l'évolution rapide des techniques avec la convergence numérique. La définition des TIC reste particulièrement floue: le terme technologie qui signifie « discours sur la technique » est utilisé à la place de « technique », qui serait à la fois plus simple et plus exact. Les technologies de l'information et de la communication sont des outils de support au traitement de l'information et à la communication. Le traitement de l'information et la communication restant l'objectif, et la technologie, le moyen.

Selon HERBERT SIMON les technologies d'information et de communication, peuvent être définies comme étant: "les résultats d'une convergence entre technologies. Elles permettent l'échange des informations ainsi que leurs traitements. Elles offrent aussi de nouveaux moyens et méthodes de communication". D'après CHARPENTIER : « Les (TIC) sont un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger de l'information, plus spécifiquement des données numérisées (Ghynel Ngassi Ngakegni, 2010)¹. Le dictionnaire Larousse définit les technologies de

l'information et de la communication comme étant un « ensemble des techniques et des équipements informatiques permettant de communiquer à distance par voie électronique (câble, téléphone, Internet, etc.) »². Mais cette définition se limite à la convergence de l'informatique et des télécommunications en vue de communiquer et ne tient pas compte de l'impact de la convergence numérique dans les multimédias et l'audiovisuel.

L'Office Québécois de la Langue Française (l'OQLF) définit les technologies de l'information et de la communication comme étant un « Ensemble des technologies issues de la convergence de l'informatique et des techniques évoluées du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communication plus efficaces, en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange de l'information »³. Cette définition est beaucoup plus complète que la précédente en tenant compte de la convergence numérique dans son ensemble. Elle reflète davantage de point de vue des institutions internationales qui considèrent les technologies de l'information et de la communication comme étant l'intégration des techniques des télécommunications, de l'informatique, des multimédias et de l'audiovisuel⁴.

La diffusion rapide des accès à l'Internet à haut débit a permis une explosion des usages des services audiovisuels qui prennent une importance accrue dans le concept des TIC, non seulement au niveau de la communication, mais aussi au niveau de la gestion des informations et des connaissances et au niveau de leur diffusion. Cette extension du concept des TIC est à l'origine de nombreux débats en raison de l'importance de son impact sur la société.

Selon une convention internationale fixée par l'OCDE, les technologies de l'information et de la communication (TIC) englobent les secteurs économiques suivants⁵ :

- Secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone...).
- secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique...).
- Secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels...).

Le terme NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) a souvent été utilisé dans la littérature francophone au cours des années 1990 et au début des années 2000 pour caractériser certaines technologies dites « nouvelles ». Mais les définitions fournies sont généralement floues ou équivalentes à celles des TIC. La qualification de « nouvelles » est ambiguë, car le périmètre des technologies dites nouvelles n'est pas précisé et varie d'une source à l'autre. En raison de l'évolution rapide des technologies et du marché, des innovations déclarées « nouvelles » se retrouvent obsolètes une décennie plus tard. Le sigle NTIC est source de confusion car il ne fait l'objet d'aucune définition officielle par les institutions internationales responsables de ce domaine alors que le terme de TIC (ou ICT en anglais) y est défini comme étant l'intégration des technologies des télécommunications, de l'informatique et des multimédias⁶. Le sigle NICT fait mention de l'évolution rapide de ce domaine en permanence. Cela montre qu'il n'est pas utile d'établir des catégories rigides pour distinguer ce qui est nouveau de ce qui ne l'est pas.

D'après les définitions précédentes, les technologies de l'information et de la communication renvoient à un ensemble de technologies fondées sur l'informatique, la microélectronique, les télécommunications (notamment les réseaux), le multimédia et l'audiovisuel, qui, lorsqu'elles sont combinées et interconnectées, permettent de rechercher, de stocker, de traiter et de transmettre des informations, sous forme de données de divers types (texte, son, images fixes, images vidéo, etc.), et permettent l'interactivité entre des personnes, et entre des personnes et des machines (Josianne Basque, 2008)⁷. Les technologies de l'information et de la communication regroupent un ensemble de ressources techniques nécessaires à la mise en œuvre des services de l'information et de la communication pour produire, manipuler, convertir, stocker, gérer, transmettre et retrouver l'information et pour communiquer. On peut regrouper ces techniques par catégories suivantes⁸ :

- la microélectronique et les composants ;
- l'équipement informatique, serveurs, matériel informatique, les ordinateurs et les logiciels ;
- les réseaux informatiques ;

- les réseaux, les infrastructures et les systèmes de télécommunications ;
- les terminaux de télécommunication (fixes ou mobiles) ;
- les réseaux de diffusion de la radiodiffusion et de la télévision (par voie hertzienne, par satellite, par réseau câblé) ;
- les postes récepteurs de radio et de télévision.

Les (TIC) s'appliquent dans des différent domaines : dans l'économie, dans la recherche, dans l'aménagement du territoire, dans l'éducation, dans la formation, dans la santé, dans l'environnement et dans les transports dans l'administration et la gouvernance

2- Le concept de l'administration électronique

Plusieurs définitions de l'administration électronique (l'e-administration) ou l'e-gouvernement en anglais, sont actuellement utilisées dans le monde et elles diffèrent selon le but de la définition. Le Tableau suivant présente quelques définitions:

Tableau 01 : Définitions de l'administration électronique

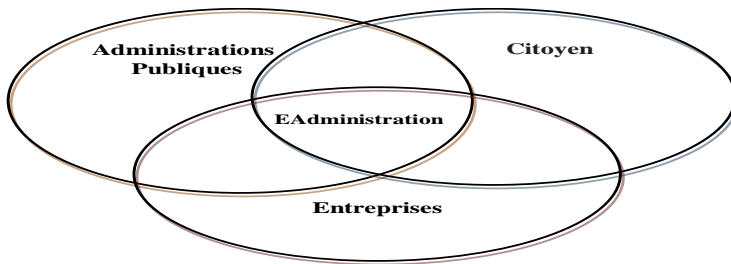
Définition	Source
Utilisation des TIC et de leurs applications par l'administration pour fournir des informations et des services publics à la population. Ainsi, le but de l'administration électronique est d'assurer une gestion efficace de l'information au profit des citoyens; une meilleure prestation de services aux citoyens; et l'autonomisation des populations à travers l'accès à l'information et la participation à la prise des décisions publiques.	Département des affaires économiques et sociales
Utilisation par les organismes publics des technologies de l'information (tels que les réseaux WAN, Internet et l'informatique mobile) qui sont à même de transformer les relations avec les citoyens, les entreprises et d'autres branches de l'administration. Ces technologies peuvent servir à diverses fins : meilleure prestation des services administratifs aux citoyens, meilleures interactions avec les entreprises et les industries, l'autonomisation des citoyens à travers l'accès à l'information, ou une gestion plus efficace de l'administration. Les avantages qui en découlent comprennent la baisse de la corruption, l'augmentation de la transparence, une plus grande commodité, l'augmentation du revenu et/ou la réduction des coûts.	Banque Mondiale
Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les gouvernements, les TIC étant appliquées à l'ensemble des fonctions de l'administration. En particulier, les perspectives offertes par Internet et les technologies apparentées en matière de constitution de réseaux peuvent contribuer à transformer les structures et le fonctionnement même de l'administration.	OCDE
L'administration électronique désigne l'utilisation des outils et systèmes rendue possible par les TIC afin de fournir des services publics de meilleure qualité aux citoyens et aux entreprises.	Commission européenne

Source : nations unies, commission économique pour l'Afrique, note d'orientation, l'évaluation de l'administration électronique, instrument politique clef pour le développement de la société de l'information, NTIS/001/2014, P 03, sur le site : http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/ntis_policy_brief_2_fr.pdf

La plupart des définitions de l'administration électronique qui figurent dans le tableau 01 ne mettent pas l'accent sur les mêmes choses mais toutes renvoient à l'utilisation des TIC pour améliorer la prestation des services publics. Certaines définitions se réfèrent aussi à

l'utilisation des TIC pour améliorer le fonctionnement même de l'administration. Cette double définition de l'administration électronique renvoie implicitement à trois types de relations, avec les usagers: (administration publique-citoyen), administration publique-entreprise, et entre administration publique-unités de l'administration publique. Il convient de noter que ces deux dimensions de l'administration électronique sont complémentaires et solidaires. On peut alors schématiser ces relations comme suit :

Figure N 01 : Les trois grands domaines de l'e-administration



Source : Inspiré de la définition de l'e-administration qui a été adoptée dans la note d'orientation des nations unies.

L'e-administration constitue, à l'évidence, un puissant levier de la réforme de l'État et de ses administrations, mais aussi des grands services publics et des collectivités territoriales. Elle présente de nombreux avantages pour les administrations comme pour les usagers :

- Accroître la qualité de vie du citoyen ;
- Renforcer l'efficacité et l'efficacé de l'administration publique ;
- La réduction des frais et l'amélioration de la prestation des services ;
- Elle permet de travailler plus efficacement ;
- Fournir un cadre de coopération aux administrations (coordonner les procédures électroniques des différentes administrations) ;
- Instaurer la confiance entre l'administration et les citoyens ;
- encourager le partage d'information et promouvoir le savoir et la connaissance.

3- Historique de l'administration publique Algérienne

L'administration, dans sa définition fonctionnelle, est l'action d'administrer, d'organiser, de gérer, des biens ou des affaires, que ce

soit dans le domaine public ou privé en vue d'obtenir un résultat désiré⁹. Pour Henri Fayol, l'administration s'appuie sur 5 types d'actions¹⁰ :

- Prévoir : Essayer de planifier l'avenir en fonction de différents scénarios.
- Organiser : Munir l'entreprise des différentes fonctions (ou organes) nécessaires à son bon fonctionnement.
- Commander : Indiquer à ces différents organes les tâches à accomplir.
- Coordonner : S'assurer que l'ensemble des actions de l'entreprise répondent à une certaine harmonie (et ne se parasitent pas).
- Contrôler : Vérifier que tout se passe conformément aux consignes du plan, afin de pouvoir corriger au plus vite les éventuelles erreurs.

L'administration publique est un champ d'étude de la science politique. Celle-ci étudie les formes d'organisations des États, de l'organisation de la démocratie, de la mise en œuvre des politiques publiques. En bref, tout ce qui touche l'action ou l'organisation de la sphère publique¹¹. Selon la norme européenne de comptabilité nationale (SEC 95), les administrations publiques sont définies comme un ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale¹².

La conception de l'administration publique en Algérie a connu une évolution par petites retouches sans avoir une vision d'ensemble sur le modèle administratif à implanter. De l'héritage de l'administration coloniale, fortement inspirée par le jacobinisme et les idées de l'Etat omniprésent et régalién, se sont ajoutées les transformations induites par les choix politiques opérés d'abord par l'élan des idéaux de la révolution et les valeurs de l'indépendance et ensuite par le modèle socialiste de développement économique et social (Belmihoub, 2004)¹³. Au lendemain de l'indépendance, alors que le mot d'ordre était à la construction de l'Etat, avec une fonction publique naissante comme acteur-clé, la dynamique de réforme s'est focalisée, pour des

raisons historiques évidentes, sur l'affirmation de la souveraineté, à travers notamment l'algérianisation de l'encadrement de l'appareil administratif hérité et l'adaptation du cadre normatif régissant son fonctionnement.

Les années 70, marquées au plan mondial par la première décennie de développement, ont été pour l'Algérie, celles de la construction d'une base industrielle relativement développée, centrée sur l'entreprise publique, et de la mise en œuvre de la planification centrale, à travers des plans successifs de développement consacrant l'emprise de la décision administrative sur l'affectation des ressources. La logique de l'Etat providence, qui découle de ce choix systémique, a profondément influencé la gestion publique, durant cette période. Pour la décennie quatre-vingts, avec la crise de la dette et le retournement du marché pétrolier et ses conséquences dramatiques sur les pays exportateurs, ont été celles du doute quant à la capacité de l'Etat à gérer seul l'économie et la société. Le déclin du dirigisme et la montée des valeurs du marché, devaient plonger l'administration dans une profonde crise d'identité, que les pouvoirs publics tentèrent de surmonter par des mesures de stabilisation conjoncturelle (Azeddine ABDENNOUR,2004)¹⁴.

Les années 90, enfin, ont été celles des transitions économiques et politiques difficiles. C'est sur fonds de violence terroriste infligée au peuple algérien et à ses institutions, de récession économique et d'épuisement social que les premières mesures structurelles ont été volontairement engagées par les pouvoirs publics, avant d'être relayées, à partir de 1994, par le programme d'ajustement structurel, dont les effets se sont fait sentir en termes de réduction des effectifs du secteur public et de tarissement de certaines sources de rente. Le constat qui s'impose, par conséquent, est celui de l'absence d'une démarche d'ensemble, posant la problématique des finalités de la réforme, du champ et des moyens d'intervention de l'administration et de la nature de ses rapports avec le citoyen, d'une part, et la société globale, d'autre part.

Les actions de réforme engagées, au cours de la décennie 90, relèvent davantage de la recherche d'une issue contrôlée aux

contradictions d'une administration soumise à de fortes contraintes économiques et à des pressions en faveur de l'ouverture politique et sociale, que d'une stratégie délibérée. Ces mesures restent globalement conservatrices de l'ordre administratif établi, au sens où évacuent totalement la dimension « ajustement culturel », c'est-à-dire de l'émergence de nouveaux comportements administratifs, fondés sur l'efficacité, l'équité et la transparence¹⁵.

4- La Stratégie e-Algérie et la modernisation de l'administration publique

La modernisation de l'administration désigne l'amélioration de l'organisation et le fonctionnement de l'administration et, ainsi, l'efficacité de l'action administrative et la qualité de la gestion publique¹⁶. Ce qui permettra aux autorités publiques à répondre à l'évolution des besoins de la société et à maintenir la compétitivité dans un environnement international incertain. Pour relever le défi de la faible performance de l'Administration publique, le Gouvernement Algérien a décidé la poursuite et la consolidation du processus des réformes politiques, en mettant en place dans les années 2000, un programme ambitieux pour la modernisation de l'administration publique, vise à asseoir de nouvelles relations entre l'administration et le citoyen et le renforcement de la confiance entre l'administration et l'administré, action qui s'inscrit dans la dynamique d'approfondissement du processus démocratique.

Cet objectif a pour fondement la volonté de répondre aux exigences d'un Etat de droit en mesure de faire respecter la loi, et de garantir les libertés publiques et de satisfaire les besoins exprimés par la population, notamment dans le domaine des services publics de qualité, conformes aux normes modernes. Ce programme d'action fondé sur une stratégie qui englobe les principes essentiels devant encadrer les relations entre l'administration et les citoyens, à savoir, notamment¹⁷ : le droit des citoyens à la sécurité, à la tranquillité et à un environnement serein, à l'information, à la transparence des actes de l'administration et à la protection contre les abus de pouvoirs, l'amélioration et la simplification des formalités et procédures

administratives et l'égal accès de tous au service public et un meilleur contrôle du citoyen sur les affaires publiques locales.

Ce programme « e-Algérie 2013 » s'inscrit dans la vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance, en tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît. Cette stratégie, qui préconise un plan d'action cohérent et vigoureux, avait pour but de renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et de l'administration. Ainsi que d'améliorer les capacités d'éducation, de recherche et d'innovation, accroître l'attractivité du pays et à améliorer la vie des citoyens en encourageant la diffusion et l'utilisation des TIC. majeurs, un état des lieux a été élaboré suivi d'une définition d'objectifs majeurs et spécifiques à atteindre au cours de la période (2009-2013), ainsi qu'une liste d'actions pour leur mise en œuvre.¹⁸. Ce plan est articulé autour de treize axes majeurs. Pour chacun des axes majeurs, un état des lieux a été élaboré suivi d'une définition d'objectifs majeurs et spécifiques à atteindre au cours de la période (2009-2013), ainsi qu'une liste d'actions pour leur mise en œuvre.

Mais vu les retards cumulés pour sa concrétisation, a amené le ministère des Postes et des Technologies de l'information et de la communication à changer l'appellation, en se contentant d'appeler le projet «e-Algérie», sans échéance retenue. Treize axes principaux constituent l'essentiel de ce plan, et chacun d'eux avec des objectifs bien précis et une liste d'actions pour leur mise en œuvre :

Axe majeur A : Accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique ;

Axe majeur B : Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises ;

Axe majeur C : Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC ;

Axe majeur D : Impulsion du développement de l'économie numérique ;

Axe majeur E : Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit ;

Axe majeur F : Développement des compétences humaines ;

Axe majeur G : Renforcement de la recherche-développement et de l'innovation ;

Axe majeur H : Mise à niveau du cadre juridique national :

Axe majeur I : la sensibilisation à l'importance du rôle des TIC dans l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et le développement socio économique du pays ;

Axe majeur J : Valorisation de la coopération internationale ;

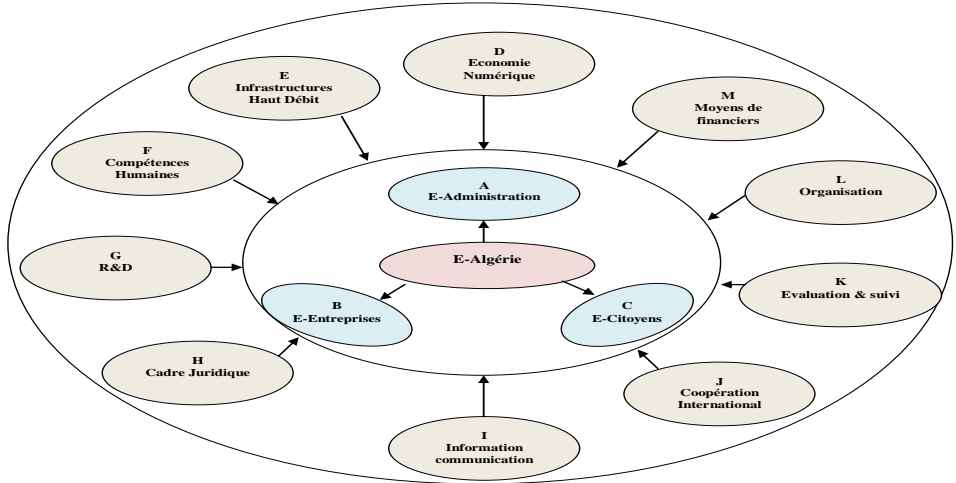
Axe majeur K : définir un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des TIC sur le développement économique et social d'une part, et d'évaluer périodiquement la mise en œuvre du plan stratégique e- Algérie 2013 ;

Axe majeur L : la mise en place d'une organisation institutionnelle cohérente s'articulant autour de trois niveaux: l'orientation, la coordination intersectorielle et l'exécution. Cette organisation garantira la mise en œuvre effective de l'ambitieux plan stratégique e-Algérie 2013 grâce à un pilotage efficace, un suivi permanent ainsi qu'une coordination harmonieuse entre tous les acteurs concernés ;

Axe majeur M : Moyens financiers et planification (un budget-programme Stratégie e-Algérie 2013 est élaboré, en fonction des étapes et des phases prévues pour son exécution et présenté par année jusqu'à sa finalisation, avec une consolidation 2009-2013).

Les documents, retraçant l'état des lieux, les objectifs et les actions à entreprendre, ont été élaborés en concertation avec l'ensemble des institutions et des départements ministériels, ainsi qu'avec les opérateurs publics et privés agissant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. La communauté scientifique et universitaire a été également mise à contribution pour enrichir les réflexions et éclairer la vision des différents acteurs, partie prenante de la mise en œuvre du plan multisectoriel de développement des TIC.

Figure N 02 : Les Axes de la stratégie e-Algérie 2013



Source : <http://perso.lagh-univ.dz/~hcherroun/conferences/Talk-e-algerie2013.pdf>

Le développement de l'administration électronique constitue le premier axe majeur de la stratégie e-Algérie 2013. Cet axe porte sur l'accélération de l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration publique par l'introduction de ces nouvelles technologies et le renforcement de leur usage au sein de l'administration publique. La mise en œuvre de cet axe engendrera «une transformation importante des modes d'organisation et de travail de l'administration publique et l'amènera à simplifier son mode de fonctionnement et à servir le citoyen de manière plus appropriée, notamment à travers la mise en ligne de ses différents services. En effet, les TIC, et en particulier l'Internet, permettent d'établir un espace de communication indépendant de la localisation physique qui affirme la disponibilité de l'information n'importe où et n'importe quand. C'est pour cela que la gestion de l'information doit être décentralisée là où c'est possible, là où les connaissances sont les meilleures, afin d'améliorer la qualité des processus de prise de décision.

Dans ce contexte, des objectifs spécifiques et parfois communs ont été fixés pour chaque département ministériel. Ils ont trait aux aspects suivants ¹⁹:

- Le parachèvement des infrastructures informatiques ;
- La mise en place de systèmes d'information intégrés ;
- Le déploiement d'applications sectorielles spécifiques ;
- L'accroissement des compétences humaines ;
- Le développement de services en ligne à destination de tous les usagers : citoyens, entreprises et bien sûr les autres administrations.

5. L' administration électronique en Algérie

Pour améliorer les prestations et simplifier les procédures administratives une série de mesures ont été prises par les autorités publiques, à citer notamment, l'allègement des procédures administratives, l'allongement de la validité des documents administratifs, la mise en place de systèmes d'information intégré, ainsi que la mise en ligne de certains services au profit du citoyen. Ces mesures, inscrites dans le cadre du plan du gouvernement, visent à édifier une administration efficiente et transparente, fondée sur un service public moderne et affranchi de toute entrave bureaucratique". Et aussi pour mettre un terme à la crise de confiance qui existe entre l'administration et le citoyen. Quelques exemples des chantiers e-administration peuvent être cités. Il s'agit de :

- La délivrance des passeports biométriques et le lancement de l'élaboration de la carte d'identité nationale biométrique, qui sont dorénavant établis au niveau des communes, dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement. Cette décentralisation a pour but d'éradiquer notamment les phénomènes de la bureaucratie et la corruption, selon la nouvelle stratégie, qui met en avant l'impératif de lutter, sans relâche, contre ces fléaux et ce à travers le processus de modernisation enclenché²⁰.

- Numérisation de l'ensemble des registres de l'état civil et mise en place du registre national automatisé de l'état civil ²¹:

- Le citoyen obtient instantanément ses documents d'état civil à partir de n'importe quelle commune ou antenne administrative du territoire national. Il n'a plus besoin de se déplacer au lieu de transcription de naissance, de mariage ou de décès pour retirer ces documents.
- Le ressortissant algérien à l'étranger introduit sa demande d'extrait d'acte de naissance spécial 12-S directement via le site web :
<http://demande12s.interieur.gov.dz> et le retire auprès de la représentation diplomatique ou consulaire où il est immatriculé.
- La Mise en place du fichier national électronique des cartes grises permettant aux citoyens de se faire délivrer sur place ce document.
- Lancement des services en ligne permettant:
 - Aux demandeurs de passeport biométrique de suivre l'état d'avancement de leurs dossiers,
 - Aux ressortissants nés en Algérie, résidents à l'étranger de demander en ligne l'extrait de naissance 12-S.
- L'allègement des procédures administratives²²: Pour améliorer les prestations et simplifier les procédures administratives une série de mesures ont été prises par les autorités publiques. Des mesures qui permettront de soulager le citoyen des contraintes bureaucratiques et réduire le fossé existant entre administration et administré :
- Dispense du citoyen de présenter les documents d'état civil dans les dossiers administratifs.
- Extension de durée de validité du passeport biométrique de cinq (5) à dix (10) ans, afin d'éviter la multiplication des procédures administratives lourdes et contraignantes.
- Réduction du nombre de pièces administratives délivrées par les services de l'état civil de 29 à 14.
- Annulation de la légalisation des copies de documents originaux.
- Extension de durée de validité de l'acte de naissance de un (1) à dix (10) ans.
- Extension de durée de validité de l'acte de décès de un (1) an à une durée illimitée.

- Rectification des erreurs transcrites sur les actes des registres d'état civil sur place, en collaboration avec les autorités juridiques compétentes.
- Extension des délais de déclaration des naissances et des décès de cinq (5) à vingt (20) jours, pour les habitants des wilayas du sud.
 - la suppression du certificat de capacité du dossier de renouvellement du permis - Valorisation et mise à niveau des cadres des collectivités locales (renforcement des capacités de la ressource humaine des collectivités locales). de conduire.

Ce programme est caractérisé par des opérations de mise à niveau des cadres des collectivités locales²³.

Certaines actions ont été menées également pour mettre en place l'administration électronique telle que la mise en ligne du portail El Mouwatin. Ce portail (www.elmouwatin.dz), a été élaboré dans le but de moderniser l'administration et la rapprocher davantage du citoyen en lui présentant des informations qui peuvent le servir à tout moment. Il s'agit en fait d'un guichet unique contenant plusieurs rubriques ayant trait à l'état civil, l'Internet, les technologies et services en ligne entre autres, de telle manière à orienter directement le citoyen vers une administration objet de sa recherche. Cela permettra, au fait, de simplifier les démarches du citoyen en l'orientant vers l'objet de sa préoccupation, voire de sa recherche²⁴.

6. La e-administration en Algérie Constat d'échec et défis majeurs

Après son adoption par le gouvernement en janvier 2009, le plan «e-Algérie 2013» a été lancé dans le but de réaliser un saut qualitatif dans le développement des TIC, notamment l'Internet, à l'horizon 2013. La gestion de ce programme a été confiée au ministère de la Poste et des TIC, avec d'importants investissements publics prévus, notamment dans les infrastructures de base des TIC (fibre optique), la formation des ressources humaines, la généralisation des nouvelles technologies et l'encouragement de la production de contenus, mais malgré l'intérêt de la démarche mise en place et l'importance qu'elle revêtait pour le

développement économique et social du pays, elle est restée au stade du projet. Sa mise en œuvre a été très en deçà des annonces faites.

La grande ambition affichée constamment par le gouvernement n'est pas suivie de plans d'actions efficaces à même d'atteindre les objectifs escomptés en matière du gouvernement électronique (e-gouvernement). Les acquis de l'Algérie dans le domaine de l'utilisation des TIC dans la gestion des affaires publiques sont au-dessous des aspirations. En effet le classement international de l'Algérie au niveau de l'indice des Nations Unies pour l'administration électronique (EGDI) constate un retard accusé par le pays (tableau01). Selon ce rapport, l'Algérie est classée 132ème en 2012 et 136ème en 2014 sur 193 pays, avec un indice de 0,3106 en dessous de la moyenne mondiale (0,4712). Ce classement international tient compte de trois critères : l'infrastructure et les réseaux des télécoms, le capital humain et les services en ligne (e-gov, e-participation, open government data, etc.).

Alors le bilan de cette stratégie «e-Algérie 2013» est négatif. Cela est dû, selon les experts, à une utilisation insuffisante de l'infrastructure mise en place, à la faiblesse des contenus et services développés mais également aux faiblesses de l'environnement juridique, institutionnel et économique du pays et l'absence d'une structure ayant suffisamment d'autorité pour diriger et coordonner des actions de développement nécessairement multisectorielles. En effet les TIC restent encore à la traîne en Algérie et l'échec est patent (Estime M. Kahlane)²⁵. Contrairement aux pays voisins, la Tunisie et le Maroc, le débit internet reste faible dans la majeure partie du temps et, souvent, les connexions sont lentes, les internautes de certaines grandes villes du pays y accèdent difficilement, la mise en place des services en ligne ou encore le paiement en ligne ne sont pas vraiment disponibles. Même constat pour le taux de pénétration à internet et les tarifs d'accès à qui sont trop excessifs en Algérie par rapport à d'autres pays, etc.

En outre l'Algérie connaît un grand vide juridique dans le domaine des TIC, la législation algérienne n'a pas encore mis à jour ses lois pour réglementer les nouvelles activités liées au numérique. A part la loi relative à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux

TICs (cybercriminalité) et celle adoptée début 2015 fixant les règles générales relatives à la signature et la certification électroniques, les autres projets de loi annoncés par le gouvernement n'ont pas encore vu le jour, comme c'est le cas avec la protection des données personnelles, le commerce électronique, le paiement électronique, le Cloud, ...qui ne sont toujours pas prises en compte dans la législation algérienne (Merzak Benaissi, 2016)²⁶. Cette situation devait pousser les autorités à réagir énergiquement et rattraper le retard. Pour cela des mesures adéquates doivent être prises pour accélérer la mise en place de ce programme très riche.

Tableau 01 : indice des nations unies pour l'administration électronique 2012 et 2014

Pays	AGDI 2012	Rank 2012	AGDI 2014	Rank 2014
Espagne	0.7770	23	0.8410	12
Italie	0.7190	32	0.7593	23
Tunisie	0.4833	103	0.5390	75
Egypte	0.4611	107	0.5129	80
Maroc	0.4209	120	0.5060	82
Liban	0.5139	87	0.4982	89
Algérie	0.3608	132	0.3106	136

Source: UNDP United Nations E-Government Survey 2012 & 2014

Le gouvernement a lancé différents chantiers depuis l'année 2000 pour encourager l'utilisation des technologies de l'information par les administrations et les organismes publics, espérant ainsi opérer une transformation des modes de travail et d'organisation et donner un meilleur accès aux informations aux citoyens. Malgré le lancement de sites internet et de portails thématiques, notamment dans les secteurs de l'éducation, la justice et la santé, des efforts demeurent nécessaires pour améliorer le nombre de sites disponibles, assurer une actualisation régulière de leurs contenus et faciliter l'accès des citoyens à l'information (Rachid Jankari, 2014)²⁷. Ainsi que l'introduction et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les divers secteurs de la vie citoyenne.

Alors le bilan de cette stratégie «e-Algérie 2013» est négatif. Cela est dû, selon les experts, à une utilisation insuffisante de l'infrastructure mise en place, à la faiblesse des contenus et services développés mais également aux faiblesses de l'environnement juridique, institutionnel et économique du pays et l'absence d'une structure ayant suffisamment d'autorité pour diriger et coordonner des actions de développement nécessairement multisectorielles. En effet les TIC restent encore à la traîne en Algérie et l'échec est patent (Estime M. Kahlane)²⁸. Contrairement aux pays voisins, la Tunisie et le Maroc, le débit internet reste faible dans la majeure partie du temps et, souvent, les connexions sont lentes, les internautes de certaines grandes villes du pays y accèdent difficilement, la mise en place des services en ligne ou encore le paiement en ligne ne sont pas vraiment disponibles. Même constat pour le taux de pénétration à internet et les tarifs d'accès à qui sont trop excessifs en Algérie par rapport à d'autres pays, etc.

En outre l'Algérie connaît un grand vide juridique dans le domaine des TIC, la législation algérienne n'a pas encore mis à jour ses lois pour réglementer les nouvelles activités liées au numérique. A part la loi relative à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux TICs (cybercriminalité) et celle adoptée début 2015 fixant les règles générales relatives à la signature et la certification électroniques, les autres projets de loi annoncés par le gouvernement n'ont pas encore vu le jour, comme c'est le cas avec la protection des données personnelles, le commerce électronique, le paiement électronique, le Cloud,qui ne sont toujours pas prises en compte dans la législation algérienne (Merzak Benaissi, 2016)²⁹. Cette situation devait pousser les autorités à réagir énergiquement et rattraper le retard. Pour cela des mesures adéquates doivent être prises pour accélérer la mise en place de ce programme très riche.

Conclusion

Les TIC représentent un outil privilégié pour moderniser la gestion administrative et supprimer les lourdeurs bureaucratiques. En effet il est de plus en plus reconnu dans le monde entier qu'une gouvernance efficace du secteur public requiert l'utilisation de TIC pour gagner en

efficacité et améliorer la fourniture de services publics aux organisations et aux particuliers. L'administration électronique peut contribuer au développement social et économique des pays en améliorant l'efficacité et l'efficacité du secteur public ainsi que les liens entre les divers services de l'administration. Dans ce contexte, le gouvernement algérien, à mis en place un plan multisectoriel appelé «Stratégie e-Algérie 2013», qui comporte une série de mesures visent à renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et l'amélioration du service public. Le développement de l'administration électronique à constitué le premier axe majeur de cette stratégie, par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le renforcement de leur usage au sein de l'administration publique.

A cet effet, un certain nombre de projets ont été lancés au niveau de l'administration algérienne portant essentiellement sur la numérisation et l'archivage des documents administratifs, la mise en place de systèmes d'information intégré, ainsi que la mise en ligne de certains services au profit du citoyen. Malgré l'intérêt de la démarche mise en place par le plan e-Algérie 2013, l'analyse du positionnement de notre pays, démontre que le secteur des TIC en Algérie connaît encore un retard énorme par rapport à nos voisins. En raison de ce retard, Le gouvernement est invité à revoir sa stratégie s'il veut vraiment développer et engager un processus pour la transformation numérique de l'économie algérienne. Il apparaît de plus en plus impérieux de repenser les politiques et programmes d'administration électronique en vue d'exploiter les énormes capacités dont dispose l'Algérie. Afin d'améliorer son positionnement, il est important et urgent de mettre en œuvre une véritable stratégie globale et cohérente qui chapeaute toutes les actions et coordonne les différents projets dans le domaine du numérique. Cette stratégie doit avoir des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairement définis, comme elle doit être accompagnée par des réformes dans la sphère économique, sociale et institutionnelle du pays.

Référence et bibliographie

¹ - Ghynel Ngassi Ngagegni, 2010 , INSEA Rabat, Impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur le tissu productif des biens et services au Maroc, http://www.memoireonline.com/10/10/4051/m_Impact-des-Technologies-de-l-Information-et-de-la-Communication-tissu-productif--biens-services2.html.

² - <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/TIC/10910450>.

³ - http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8349341.

⁴ - INDICATEURS FONDAMENTAUX RELATIFS AUX TIC, Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/partnership/CoreICTIndicators_f.pdf.

⁵ - Institut national de la statistique et des études économiques, Technologies de l'information et de la communication / TIC, <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/technologie-inform-communic.htm>.

⁶ - <http://www.ictregulationtoolkit.org/en/home>.

⁷ - Josianne Basque, 2008, Une réflexion sur les fonctions attribuées aux TIC en enseignement universitaire, Télé-université, CANADA, P34, http://www.ritpu.org/IMG/pdf/ritpu_0201_basque-2.pdf.

⁸ - <https://fr.wikipedia.org/wiki>.

⁹ - <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Administration.htm>.

¹⁰ - <http://www.economie.gouv.fr/facileco/fonction-direction-et-administration-generale>

¹¹ - https://fr.wikipedia.org/wiki/Administration_publicue

¹² -

INSEE, <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/administrations-publiques.htm>

¹³ - Belmihoub, 2004, Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : Cas de l'Algérie, P03.

¹⁴ - Azeddine ABDENNOUR, réforme administrative et gouvernance en Algérie : défis et options prioritaires, meeting Meeting on Priorities in Innovating Governance and Public Administration in the Euro-Mediterranean Région, UNDESA in Collaboration with Formez and in line with Caimeid, NAPLES, 17-20 May 2004, P02, unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan017035.pdf.

¹⁵ - IDEM, P 03.

16_

<http://www.viepublique.fr/decouverteinstitutions/institutions/administration/modernisation/pourquoi-moderniser-administration.html>.

¹⁷ - Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république, P 08, <http://www.mf-ctrf.gov.dz/presse/Planaction%20fr.pdf>.

¹⁸ - e-commission, e-Algérie 2013, synthèse, Décembre 2008, sur le site : www.algerianembassy.ru/pdf/e-algerie2013.pdf

¹⁹ - Elaboration de la Stratégie e-Algérie 2013, P01, www.algerianembassy.ru/pdf/e-algerie2013.pdf.

²⁰ - Algérie: Accélération du processus de modernisation de l'administration pour améliorer le service public, <http://fr.allafrica.com/stories/201512200134.html>

²¹ - <http://www.interieur.gov.dz/Dynamics/frmItem.aspx?html=6&s=4>

²² - <http://www.interieur.gov.dz/Dynamics/frmItem.aspx?html=27&s=4>

²³ - <http://www.interieur.gov.dz/Dynamics/frmItem.aspx?html=4&s=4>

²⁴ - Algérie: Généralisation des TIC - Le portail e-citoyen prêt en juin prochain , <http://fr.allafrica.com/stories/201004191169.html>

²⁵ - Estime M. Kahlane (président de l'Association algérienne des fournisseurs de services Internet (AAFISI))

²⁶ - Merzak Benaissi, 2016, <http://blog.economie-numerique.net/2016/03/05/economie-numerique-en-algerie-pourquoi-ce-retard/>.

²⁷ - Rachid JaNKaRi, 2014, Les technologies de l'information au Maroc, en Algérie et en Tunisie Vers une filière euromaghrébine des TIC?, www.econostrum.info › Bibliostrum › Les rapports de l'IPEMED.

²⁸ - Estime M. Kahlane (président de l'Association algérienne des fournisseurs de services Internet (AAFISI))

²⁹ - Merzak Benaissi, 2016, <http://blog.economie-numerique.net/2016/03/05/economie-numerique-en-algerie-pourquoi-ce-retard/>.